

RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 02702
Numéro SIREN : 891 602 062
Nom ou dénomination : JL PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 17/03/2023 sous le numéro de dépôt 3590



SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 250 000 €

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS

SIRET : 339 202 608 00040 - APE : 6920Z

9 bis, rue Lucien Sampaix
75010 PARIS

☎ : 01.42.06.32.68

Fax : 09 72 25 60 20

R.C.S. PARIS: B 339 202 608

N° TVA: FR 42 339 202 608 00040

Site Internet: <http://www.lechartier.fr>

JL PARTICIPATIONS

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 150.000,00 Euros**

**Siège social : 2, rue de la Chaudronnerais
35133 BEAUCE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

JL PARTICIPATIONS

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 150.000,00 Euros**

**Siège social : 2, rue de la Chaudronnerais
35133 BEAUCE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS ETABLI EN APPLICATION DE L'article 223-9 DU CODE DE COMMERCE

En exécution de la mission qui nous a été confiée le 10 juin 2022 par décision unanime des associés de la Société par Actions Simplifiée JL PARTICIPATIONS, nous vous présentons notre rapport sur l'appréciation de la valeur des apports devant être effectués par la société ASSISTANCE CONSEIL ENTREPRISES à votre société.

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1 Personnes concernées

La société bénéficiaire des apports est la société JL PARTICIPATIONS, Société par Actions Simplifiée au capital de 150.000,00 euros, dont le siège social est situé à BEAUCE 35133, rue de la Chaudronnerais, n° 2, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de RENNES sous le numéro 891 602 062.

L'apport est réalisé par la société ASSISTANCE CONSEIL ENTREPRISES, Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, dont le siège social est situé à LAVAL 53000, boulevard Félix Grat, n° 52, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LAVAL sous le numéro 487 494 874.

1.2 But de l'opération

L'opération d'apport a pour but d'adapter la structure juridique de l'entreprise à son évolution économique et de permettre un regroupement des activités d'expertise-comptable au sein de la société JL PARTICIPATIONS.

1.3 Nature des apports et date d'entrée en jouissance du fonds commercial

La société JL PARTICIPATIONS deviendra titulaire du droit de propriété le jour de l'apport, c'est à dire après la tenue de l'assemblée réalisant l'augmentation du capital social de la société.

1.4 Description des apports

L'apport est composé de TRENTE TROIS (33) parts sociales de la société VL EXPERTISE COMPTABLE, soit 41,25 % des titres de ladite société.

La société VL EXPERTISE COMPTABLE est une société à responsabilité limitée au capital de HUIT MILLE EUROIS (8.000,00 €), dont le siège social est à PARIS 75006, boulevard Raspail, n° 48, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 480 150 861.

La valeur des apports s'élève à UN MILLION D'EUROS (1.000.000 €).

1.5 Rémunération des apports.

En rémunération de l'apport ci-dessus désigné, évalué à UN MILLION D'EUROS (1.000.000 €), il sera attribué à la société ASSISTANCE CONSEIL ENTREPRISES, DIX MILLE (10.000) parts sociales de la société JL PARTICIPATIONS, d'une valeur unitaire de CENT EUROS (100,00 €) chacune, entièrement libérées.

1.6 Evaluation des apports.

La méthode retenue pour l'évaluation est celle de l'actif net comptable réévalué.

La valeur de la société est calculée en additionnant les capitaux propres inscrits dans les comptes annuels du dernier exercice comptable clos le 30 septembre 2021 et sur la base d'une situation arrêtée au 31 juillet 2022 et d'une réévaluation de la clientèle détenue à hauteur d'un coefficient 1,20 de son dernier chiffre d'affaires H.T. réalisé.

2. VERIFICATIONS EFFECTUEES ET APPRECIATIONS

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes afin de :

- Vérifier la réalité et l'exhaustivité des apports,
- Contrôler la valeur attribuée aux apports,
- S'assurer que les événements jusqu'à la date de ce rapport n'étaient pas de nature à remettre en cause l'évaluation des apports.

Nous avons en particulier effectué les travaux suivants :

- Nous nous sommes entretenus avec les dirigeants des différentes entités afin d'appréhender au mieux le contexte et les motivations économiques de l'opération,
- Nous nous sommes assurés de la propriété des biens apportés en nous faisant confirmer auprès de l'expert comptable, l'absence de tout gage ou nantissement s'y rapportant,

- Nous avons obtenu une lettre d'affirmation de la part de l'exploitant, nous indiquant que toutes les informations pouvant avoir une incidence sur nos travaux nous avaient été communiquées,

- Nous avons apprécié les critères de valorisation retenus en les confrontant en particulier aux valeurs généralement retenues dans le cadre d'une cession d'un fonds commercial de ce type d'activité.

Nous vous rappelons que ces normes ne correspondent ni à un audit, ni à un examen limité. Elles n'impliquent pas non plus la validation du régime fiscal applicable à l'opération. Notre opinion est exprimée à la date du présent rapport. Il ne nous appartient pas de suivre les éléments postérieurs à celle-ci.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports décrits ci-dessus dont le total s'élève à UN MILLION D'EUROS (1.000.000 €).

La valeur globale des apports correspond au moins à la valeur au nominal des parts sociales à émettre.

Il n'y a pas d'avantage particulier.

A PARIS, le 4 juillet 2022

Le Commissaire aux Comptes
LECHARTIER S.A.S



Romain PICLIN